

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 24 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 26

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Marie Noël BERGER, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Fabien DOUCET en date du 28 novembre 2023

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 28 novembre 2023

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 28 novembre 2023

Alexandre DOS REIS donne procuration à Jean DARDENNE en date du 29 novembre 2023

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 30 novembre 2023

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 30 novembre 2023

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jocelyne LAVERDURE DELHOUME

Objet : Aménagement paysager lié au projet d'annexe mairie-halle multi fonctionnelle – Mise en place d'un chantier-école avec le centre de formation professionnelle et de promotion agricole les Vaseix-Bellac

Délibération 2023 – 99

Dans la perspective du programme d'aménagement paysager lié au projet de construction d'une annexe mairie et d'une halle multifonctionnelle, la Ville de Panazol a souhaité initier un partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Les Vaseix-Bellac (C.F.P.A.), afin d'impliquer les élèves apprenants dans le domaine du fleurissement durable et de la maîtrise des techniques d'association et de plantation des végétaux résilients en situation.

En effet, la végétalisation des espaces communaux se doit d'être durable en faisant lien au vivant et en montrant résilience dans les périodes de sécheresses biologiques induites par le changement climatique.

Les nouvelles compétences développées par le CFPPA Les Vaseix-Bellac, dans le cadre de l'Ecole du jardin planétaire, permettent de répondre localement à ces besoins tout en favorisant l'autonomie de l'apprenant sur un chantier.

À ce titre, il est proposé de mettre en place un chantier école, sur le site d'extension de l'annexe mairie et de la halle multifonctionnelle, dont l'objectif est de compléter les apports théoriques par des mises en situation collective sur une production grandeur nature, permettant de favoriser la progression des élèves et les savoir-faire professionnels.

La mise en place de ce chantier-école sur lequel interviendront ensemble et en synergie, professionnels, enseignants et formateurs apparaît être un des moyens les mieux appropriés pour mettre en œuvre les actions en vue d'assurer la préservation et le transfert des savoirs et des savoir-faire dans les domaines des jardins et des aménagements paysagers en général.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de mise en place d'un chantier-école avec le C.F.P.P.A. Les Vaseix-Bellac et d'adopter la convention de partenariat correspondante, ci-annexée.

DÉLIBÉRATION

VU le décret N° 2009-390 du 7 avril 2009 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats conclus par les structures de l'insertion par l'activité économique, des contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

VU l'arrêté du 15 février 2011 portant extension d'accords nationaux professionnels et d'avenants conclus dans le secteur des ateliers et chantiers d'insertion ;

VU la circulaire du 7 avril 2023 relative au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail,

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer le partenariat avec les centres de formation dans le cadre de chantier écoles afin de favoriser le transfert des savoirs et des savoir-faire dans les domaines des jardins et des aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT l'offre de formation développée par le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Les Vaseix-Bellac (C.F.P.P.A.), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le lancement d'un chantier-école avec le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Les Vaseix-Bellac (C.F.P.P.A.),
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat correspondante ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 1^{er} décembre 2023

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 04/12/2023

Publié ou notifié

05/12/2023



Chantier-école
CONVENTION DE PARTENARIAT
**Entre la Ville de Panazol et l'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-
Vienne pour le compte du CPPA les Vaseix-Bellac**

Les métiers relevant des espaces verts et du paysage connaissent **des mutations importantes pour faire face aux enjeux écologiques, économiques et sociaux du 21^{ème} siècle**. La végétalisation des espaces communaux se doit d'être durable en faisant lien au vivant et en montrant résilience dans les périodes de sécheresses biologiques induites par le changement climatique. Le choix d'une palette végétale appropriée et la mise en œuvre de nouvelles techniques de plantations plus respectueuses du végétal sont ici fondamentales ; les aménagements paysagers d'aujourd'hui seront favorables à la biodiversité et doivent répondre aux enjeux sociétaux visant les nouvelles attentes des usagers dans un paysage budgétaire contraint ; cette végétalisation répondra à une gestion écologique conformément aux nouvelles réglementations et devra être pensée pour se montrer la moins chronophage possible quant à son entretien par les agents.

Tous ces facteurs viennent augmenter les difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises comme pour les collectivités territoriales. Les nouvelles compétences développées par le CFPPA des Vaseix dans le cadre de l'École du jardin planétaire fondée par célèbre paysagiste visionnaire, Gilles Clément et soutenues par les chantier-école de terrain permettent de répondre localement à ces besoins tout en favorisant l'autonomie de l'apprenant sur un chantier. Enfin, la mise en place de chantiers-écoles sur lesquels interviendront ensemble et en synergie, professionnels, enseignants et formateurs semblent un des moyens les mieux appropriés pour mettre en œuvre les actions en vue d'assurer la préservation et le transfert des savoirs et des savoir-faire dans les domaines des jardins et des aménagements paysagers en général.

Les espaces paysagers de la **commune de Panazol** offrent des sites de chantiers paysagers valorisant l'acquisition des compétences professionnelles pour les apprenants dans le domaine de la mise en place de fleurissements durables.

Le chantier école se déroulera autour de l'extension de la Mairie et touchera aux **techniques d'association et plantation des végétaux résilients en situation**.



Entre

La Ville de Panazol, sise Esplanade Jacques Chirac, 87 350 PANAZOL, représentée par son maire, Monsieur Fabien DOUCET, dûment habilité par délibération en date du 30 novembre 2023 et désignée sous le terme « la Ville »,

Et

L'EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne, dont le siège est situé Les Vaseix, 87430 Verneuil sur Vienne, représenté par Monsieur Christophe AUBOUÉIX, Directeur, dûment mandaté,

Article 1 - Présentation de l'établissement de formation et du chantier-école

La formation initiale et la formation professionnelle continue sur le site des Vaseix ont toujours privilégié des liens étroits avec la profession afin de préparer les apprenants aux attentes des entreprises locales du paysage ; Doté d'ateliers pédagogiques et d'un **parc paysager historique « Parc Laplagne et sa Roseraie Limousine des Vaseix »** reconnus chantiers-écoles au niveau national par l'UNIEMA et l'UNEP, l'établissement s'est ainsi rapproché des conditions réelles de travail en mettant en place des situations professionnelles pour réaliser ses enseignements théoriques et pratiques ; cependant des mises en situations réelles spécifiques au sein de collectivités territoriales d'accueil, avec des exigences de résultats, un temps imparti et la présence de professionnels étaient un élément important pour compléter la professionnalisation de nos enseignements.

Véritable challenge pour les apprenants, cette action de chantier-école s'est inscrite comme un exercice de synthèse et d'application des connaissances mais aussi comme un moyen concret d'évaluation des compétences ; pour ces raisons une période de plusieurs jours sera positionnée en cours de formation et visera la plantation des végétaux plein sol en milieu urbain avec des techniques respectueuses du vivant.

Objet et principe du chantier-école UNIEMA

Objectif : favoriser la transmission des savoir-faire professionnels en situation réelle de travail en associant l'intervention de professionnels et cela avec la prise en compte d'une contrainte de temps pour la réalisation du chantier.

Principe : faire rencontrer, échanger et travailler ensemble des professionnels, des enseignants, formateurs et des élèves, apprentis ou étudiant sur un projet pour arriver à une réalisation en situation professionnelle réelle sur un site visité par le public.

Les chantiers-écoles visent différentes activités professionnelles et offrent une possibilité supplémentaire d'élargissement des compétences pour les apprenants ; **ils ne créent pas de concurrence vis-à-vis des activités professionnelles pour les entreprises du paysage.**

Intérêt : les épreuves de pratique appliquée permettront **aux stagiaires d'être évalués en situation professionnelle réelle** pour ce qui concerne la validation du module « **Lecture de plan d'aménagements paysagers et plantation des végétaux en situation professionnelle** » du **diplôme national BP Aménagements Paysagers ou du BPA TAP**, diplômes professionnels du Ministère de l'Agriculture.

La Ville de Panazol propose des chantiers d'application pédagogique au sein de ses espaces verts visant à la mise en place d'aménagements paysagers durables urbains.

Article 2 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les deux signataires, dans le cadre de la mise en place d'un chantier école relatif à la mise en place d'aménagements paysagers durables urbains de plein sol résistants à des périodes de sécheresse biologique conçus par Monsieur Anthony MACHARINOW, paysagiste « Les Jardins Vivants ».
Adresse du chantier école : Place Achille Zavatta – 87 350 PANAZOL

Article 3 – Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 18 mois.

Article 4 – Engagements réciproques des deux parties

La Ville de Panazol, maître d'ouvrage du chantier assurera :

- La mise à disposition d'un agent du service espaces verts de la collectivité lors des périodes de travail sur les chantiers qui assurera le lien au lieu.
- La fourniture des matériels nécessaires à la réalisation de tâches.
- La désignation d'une personne référente au sein de la collectivité vers laquelle l'établissement pourra s'orienter pour organiser le chantier et dialoguer avec la collectivité : *Monsieur Pierre Soulestin, Directeur Adjoint en charge du CTM*
- La fourniture de déjeuners pour les apprenants si le chantier école se déroule sur des journées complètes.
- Le chantier de plantation s'effectuera sous la responsabilité de la commune de Panazol et du maître d'œuvre ; les formateurs du CFPPA et du CDFAA des Vaseix-Bellac concernés par l'action sont responsables de leurs apprenants (voir article 4) durant l'activité pédagogique.

Le CFPPA des Vaseix – Bellac établissement de formation professionnelle intégrera le chantier-école comme outil pédagogique à part entière en proposant de :

- Inclure les travaux du chantier-école dans le ruban pédagogique des classes concernées.
- Prévoir une période adaptée pour réaliser ce travail.
- Désigner des personnes pilotes pour assurer la préparation, la coordination et le suivi de l'action sur le chantier-école : *Eric GAYOUT*
- Assurer le port des EPI (**Gilets retro-réfléchissants, chaussures de sécurité, gants...**) procédure obligatoire sur le chantier ; les stagiaires viendront muni de ce matériel dès le premier jour du chantier.

. Article 5 – Respect des calendriers et des méthodes de travail

Pour assurer le bon fonctionnement de l'opération dans toutes les phases de son déroulement, l'ensemble des partenaires s'accordent à mettre en place des réunions de concertation pour organiser l'action pédagogique. Afin d'assurer des conditions de travail optimales pour les apprenants, pour les professionnels et les enseignants il sera demandé à chacun de respecter les engagements pris par chacun lors des réunions et des éléments définis par la convention.

Dates de réalisation du chantier-école 2024 :

Printemps 2024 mais les dates restent à préciser en fonction de l'évolution des travaux et des progressions pédagogiques.

Intervenants :

Enseignants du CFPPA et CDFAA des Vaseix.

Pierre LAGEDAMON maitre d'œuvre et Jardinier conseil

Article 6 – Acquisition et validation de compétences professionnelles sur le chantier

Le chantier servira à la demande des enseignants et formateurs d'outil pour réaliser des validations de compétences en situations professionnelles de travail.

Article 7 – Responsabilités

Pendant toute la durée des activités les stagiaires restent sous la responsabilité du CFPPA, au même titre que lors des séances pédagogiques se déroulant au centre de formation. Un formateur du CFPPA est obligatoirement présent pour encadrer les activités.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours des activités, soit au cours du trajet, le CFPPA Les Vaseix-Bellac aura à charge de remplir les formalités prévues.

Par ailleurs, et pour que soient couverts tous les risques occasionnés par la présence des stagiaires sur le lieu du chantier école, le CFPPA Les Vaseix-Bellac et la structure d'accueil du chantier école contracteront chacun en ce qui le concerne une assurance pour garantir leur responsabilité civile à chaque fois qu'elle est engagée.

Dans le cas où le stagiaire est amené à conduire des véhicules à moteur, les contrats d'assurance desdits véhicules doivent prévoir leur utilisation par d'autres conducteurs.

Article 8 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Limoges

Pour l'EPLEFPA de Limoges et du nord Haute-
Vienne
Le Directeur,

M. Christophe AUBOUÉIX

Pour la Ville,
Le Maire,

Fabien DOUCET

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB99**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **01/12/2023**

Objet : **Aménagement paysager lié au projet annexe mairie halle multi fonctionnelle - Mise en place d'un chantier école avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole les Vaseix Bellac**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm**

Date de télétransmission : **04/12/2023**

Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DÉLIBÉRATION 99 - Aménagement paysager lié au projet d'annexe mairie halle-mise en place d'un chantier école avec le CFPPA.pr**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20231201-DELIB99-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **04/12/2023**